



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

CRE LCL (air)
MAYSONNAVE Jean-Marie
Groupe B3

Fiche de stratégie

OBJET : Sujet n° 3 : depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à une lutte contre la prolifération ?

La fin de la guerre froide en 1989, par épuisement de l'un des adversaires, a conduit à bien des interrogations doctrinales et pratiques et en particulier à celle relative à la stratégie nucléaire. La donne, nouvelle, a conduit à se demander si, depuis cette époque, la stratégie nucléaire ne se réduit pas à la seule lutte contre la prolifération.

La stratégie nucléaire est, selon les avis, ou bien mal née, la pensée ayant suivi l'emploi, ou bien partielle, car elle échappe de manière constante et croissante à la sphère militaire, pour n'appartenir véritablement qu'au politique.

Arme de destruction massive, au même titre que les armes chimique et bactériologique, elle n'a fait son entrée dans l'histoire qu'une seule fois, en août 1945 avec les deux explosions d'Hiroshima et de Nagasaki. Le fait nucléaire a renchérit de manière indirecte mais très influente en 1986, avec l'accident de la centrale civile de Tchernobyl. Elle est définitivement à part.

Ce contexte opérationnel, doctrinal et sociopolitique obéit à ses propres valeurs et fait de la stratégie nucléaire une discipline dans la discipline, avec une nette propension à ne jamais se déconnecter suffisamment de son époque. Globalement depuis 1989, la stratégie nucléaire se limite effectivement à une lutte tous azimuts contre la prolifération (I), de manière quelque peu insuffisante face à l'évolution de la donne stratégique évolutive du siècle naissant (II), qui attend des réponses plus construites.

I.- Réelle mais insuffisante : la lutte contemporaine tous azimuts contre la prolifération.

Elle est à la fois verticale et horizontale...

1.1. Lutte contre la prolifération verticale : assez efficace.

Si l'on met à part le cas spécifique de la Chine, elle ne concerne que les Etats-Unis et l'ex-URSS. Elle est donc le fait des réductions bilatérales des deux Grands et concerne :

- Les armes stratégiques : la réduction est de grande ampleur. En 1990, il existait environ 25 000 armes nucléaires stratégiques américaines et soviétiques. L'accord de 2001 entre les présidents George W. Bush et Vladimir Poutine suggère à date indéterminée une réduction à 2 500 pour les Etats-Unis et à 1 700 pour la Russie. Les 400 armes françaises, les 300 britanniques et les 300 chinoises échappent au décompte et au débat. Typique du nucléaire, l'effet d'annonce occulte la réalité du caractère « durablement » mortel d'un seul vecteur de 500 kt, comparé à celui d'Hiroshima, de 20 kt.
- Les armes tactiques : le chantier est de plus grande ampleur puisqu'on estime, en l'absence de données chiffrées fiables, le total à 20 000 armes (à tête unique, semble-t-il).
- Les matières fissiles de qualité militaire (U 235 et Pu 239) posent le problème connexe et successif du démantèlement et de la non-élimination de matières à durée de vie quasi-illimitée. Les cadres stratégique et politique sont largement dépassés : on touche à l'environnemental, voire au philosophique.

Dans les trois cas, avec des fortunes diverses, la stratégie nucléaire peut se réduire, sans connotation péjorative, à une sorte de ralentissement de la prolifération, plus satisfaisant du point de vue politique que déontologique ; un demi succès, sans plus.

1.2.- lutte contre la prolifération horizontale : plutôt inefficace.

Il manque à cette lutte la force de la première : l'entente, le contrôle et la vigilance de l'opinion publique.

Le nombre des Etats nucléaires ou en passe de l'être augmente : l'Inde, le Pakistan, l'Iran, l'Irak, la Corée du Nord, Israël. Ces Etats ont suffisamment de maturité historique et politique pour être signataires du traité de non-prolifération (TNP) de 1967, qui a été reconduit en 1995 pour une durée illimitée. Ils ont, à terme, des chances raisonnables de maîtrise d'une technologie réputée pour être complexe, mais extrêmement tentante en termes de rendement.

Les contrôles de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), opérés dans ces pays, ne sauraient occulter la problématique de la multiplication des possesseurs et de leur vulnérabilité stratégique, principalement en raison de leur stabilité insuffisante. L'agence n'opère que dans le domaine technique. La lisibilité de la stratégie de ces *happy few* est donc difficile et donne à penser que la stratégie de lutte contre la prolifération se doit d'être politique et policière avant d'être militaire.

Les convoitises sur un arsenal russe mal contrôlé, la tentation nucléaire ou radiologique du terrorisme islamique, vraisemblable mais freinée par la complexité du procédé, l'absence (heureuse) d'essais probants sont autant de points qui méritent l'attention.

Par la suite, la possession étant avéré, il ne reste qu'à espérer que l'entrée dans le cercle restreint des puissances nucléaires imposera chez les nouveaux entrants un effort de doctrine d'emploi - qui ne saurait se limiter à la doctrine-alibi de la dissuasion du faible au fort - et de la part des plus anciens, un travail de conseil et de prise en compte de l'agrandissement de l'échiquier géostratégique.

Pour ces raisons, la lutte contre la prolifération horizontale, à défaut de chercher une cause, en est encore réduite à chercher des moyens efficaces et suffisamment coercitifs. Un demi-échec, au moins...

D'un demi-succès et d'un demi échec, la stratégie nucléaire moderne ne peut se satisfaire, car cela revient à n'apporter qu'une réponse partielle à une question qui requiert une solution absolue, c'est-à-dire sûre et sans exception.

II.- Indispensable et exigeante : Une vision globale et absolue de la stratégie nucléaire.

L'évidence est : on ne « désinventera » pas le fait nucléaire. La stratégie en la matière devra donc apporter des réponses à la mesure du caractère de cette arme : absolu. Les contraintes pratiques sont décourageantes et les impératifs doctrinaux tout aussi...démésurés.

2.1.- Les contraintes pratiques : décourageantes.

Qui pourrait croire ou faire admettre qu'un arsenal législatif international suffirait à pallier les insuffisances de la doctrine, pour au moins trois raisons :

- Le progrès technique et l'élévation du savoir, catalysés par la circulation de l'information, assurent de bonnes probabilités de banalisation du savoir dans le domaine des armements nucléaires comme dans d'autres domaines. Ce constat, heureux en d'autres circonstances constitue dans le cas présent une constante négative qui doit être mesurée avec prudence. A titre d'exemple, en dépit de moyens financiers et techniques médiocres, les techniciens soviétiques sont toujours restés dans la course aux armements dans les années 70. Les pays précités, que l'on classait -pour certains- au rang de pays en voie de développement il y a seulement vingt ans méritent une autre lecture de leurs aptitudes, notamment en termes de recherche et d'exploitation de l'information.
- Le rôle de « gendarme du monde » assigné et assumé par les Etats-Unis ne durera que le temps de leur supériorité de fait dans le domaine, et de leur aptitude à gérer, le jour venu, un bras de fer avec ou entre puissances nucléaires nouvelles.
- Les accords et traités qui ont parsemé les cinquante dernières années ont tous fait la preuve de la relative faiblesse du droit international. Le traité d'interdiction totale des essais nucléaires signé en 1997 n'a pas été ratifié par les Etats-Unis et la convention de Genève sur l'arrêt de la fabrication des matières nucléaires n'a pas progressé depuis 1995.

2.2.- Des impératifs doctrinaux démesurés.

La lutte contre la prolifération en tant que stratégie ne suffit pas et ne saurait se limiter à une sorte de garde technologique.

Il est difficile de dresser un pronostic, mais faute -ou grâce- à l'absence de fait nucléaire (interétatique, civil ou terroriste), l'évolution de la doctrine stratégique ira un temps vers un succédané de la doctrine américaine des années 50. Non dans son illustration dite « de représailles massives », mais de celle des « détenteurs compétents » vers les autres. La distinction peu valorisante de « Rogue state » évolutivement attachée à certains devra probablement céder la place à des concepts plus élaborés.

Par la suite, à la faveur de l'évolution de l'échiquier, peut-être le jeu prendra-t-il en compte la gestion de protagonistes possibles, classés selon leur caractère raisonné ou raisonnable, déclaré ou clandestin. Cela sans parler de la possibilité d'usage terroriste.

La doctrine stratégique devra également prendre en compte les évolutions de manière à ne pas céder à la surenchère technologique. L'initiative de défense stratégique a eu un effet positif au milieu des années 80. Les recherches, avouées ou non sur le bouclier antimissile ne feront que relancer la spirale infernale, au risque de réactions désordonnées.

En conclusion, il semble bien que la stratégie nucléaire traverse une période intermédiaire depuis la fin de la guerre froide, en demeurant cantonnée, de facto, à la lutte contre la prolifération. L'évolution de la situation politique et l'assimilation de cette évolution doivent être l'occasion, pour la stratégie nucléaire, tout en préservant sa spécificité, de se départir du sentiment de suivisme technologique qu'elle inspire et d'apporter des réponses à la hauteur des exigences d'un vecteur capable d'anéantir rien moins que l'espèce humaine dans sa totalité. Sacré enjeu !
